



D.2018.12.12.8.5

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 12 Décembre 2018

8 - GESTION DU PATRIMOINE**8.5 – Matériel Roulant Tramway – Approbation du protocole transactionnel relatif aux pièces de rechange à conclure entre Alstom Transport SA, Tisséo Voyageurs et Tisséo Collectivités – Approbation du protocole.**

L'an deux mille dix-huit, le douze décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (M. Grass)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe		X (M. Del Borrello)	
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Briand à/c du point 9.10)	
TRAVAIL-MICHELET Karine	X	X (M. André à/c du point 9.1)	
SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (pouvoir M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Dans le cadre de la réalisation des marchés P 2012 9892 M et E 2005 4655 M en date respectivement du 31 août 2012 et 27 avril 2006, Tisséo Ingénierie (Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine) a confié à la société ALSTOM, la conception, les études, la fabrication, la fourniture de véhicules de tramways et des prestations associées de maintenance et de fourniture d'équipements de maintenance.

Tisséo Ingénierie a conclu les marchés susvisés au nom et pour le compte de Tisséo Collectivités en tant que Maître d'ouvrage délégué pour la réalisation des lignes de Tramway T1 et T2. Tisséo Collectivités est donc propriétaire de ces Rames.

Afin de répondre à ses obligations de garantie desdits marchés, ALSTOM a stocké au centre de maintenance de Garossos un lot de pièces de consignment. Ce lot de pièces de consignment a été partiellement utilisé par ALSTOM et Tisséo Voyageurs afin de réaliser, notamment, les opérations de maintenance corrective courante lors de la garantie générale des marchés susnommés.

Dans le cadre de ses activités de maintenance, Tisséo Voyageurs a subi divers préjudices du fait de fournitures livrées par la société ALSTOM au titre des marchés.

Ces préjudices sont nés à l'occasion :

- En 2016, l'exploitant du réseau Tisséo Voyageurs a procédé à la réparation de onze cartes électroniques A720 alors même que Tisséo Voyageurs considère que le défaut affectant ces onze cartes électroniques résulte d'une non-conformité qu'ALSTOM devrait prendre à sa charge au titre de ses obligations de garantie.
- Le 30 septembre 2016, rappelé en février 2017, Tisséo Voyageurs a informé ALSTOM que 41 joints de baie montraient des signes de défaillance sur les 4 rames du marché P 2012 9892. Tisséo considère que ces non-conformités relèvent de la garantie qu'ALSTOM tient dudit marché. En tout état de cause, Tisséo Voyageurs procèdera aux réparations qui s'imposent.
- Enfin, sur ce même marché P 2012 9892, Tisséo considère nécessaire de réaliser des retouches de peinture sur les quatre rames, retouches qui, selon lui, relèvent des obligations de garantie d'ALSTOM.

Le montant des préjudices énumérés ci-dessus s'élève ainsi 24 537 € TTC

Dans ce contexte, les Parties se sont rapprochées afin de solder le Différend de manière amiable et définitive.

Concession d'ALSTOM

ALSTOM cède gratuitement à Tisseo Collectivités les Biens dont la liste figure en annexe 1 du protocole.

Au regard de leur valeur nette comptable, la valeur des Biens est estimée à 24 537 € (vingt-quatre mille cinq cent trente-sept euros) TTC.

Concessions de Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs

En contrepartie, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs renoncent à l'indemnisation des préjudices visés supra.

Le présent Protocole vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code civil.

Il est donc proposé au Comité Syndical d'approuver le protocole transactionnel à conclure entre Tisséo Collectivités, Tisséo Voyageurs et Alstom, et d'autoriser le Président à signer ledit protocole.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes du protocole transactionnel.

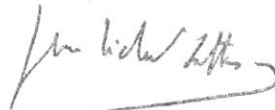
ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président du Tisséo Collectivités à signer le protocole transactionnel avec la société Alstom Transport SA et Tisséo Voyageurs.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que
dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Entre

ALSTOM Transport SA

et

Tisséo Collectivités

et

Tisséo Voyageurs

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

ENTRE :

ALSTOM Transport SA, société anonyme au capital de 343 600 000 Euros, inscrite au registre du commerce et des Sociétés de Bobigny sous le numéro 389 191 982, ayant son siège social 48 rue Albert Dhalenne, 93400 Saint-Ouen,

Représentée par Jean-Baptiste EYMEOD, Président Directeur Général, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après désignée « ALSTOM »

ET

Tisséo Collectivités, Syndicat Mixte des Transports de l'Agglomération Toulousaine, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 253 100 986 00046, ayant son siège social 7 esplanade Compans Caffarelli BP 11120, 31011 Toulouse Cedex 6

Représentée par Monsieur Jean Michel LATTES, Président, dûment autorisé aux fins des présentes, par délibération du Comité Syndical de Tisséo-Collectivités en date du 12/12/2018

Ci-après désignée « Tisséo Collectivités ou Tisséo »

ET

Tisséo Voyageurs, Régie de transport constituée sous la forme d'un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 520 807 876 00039, ayant son siège social 4 impasse Paul Mesplé, 31100 Toulouse

Représentée par Monsieur Thierry WISCHNEWSKI, dûment autorisé aux fins des présentes,

Ci-après désignée « Tisséo-Voyageurs ou Tisséo »

ALSTOM Transport SA, Tisséo Collectivités et Tisséo Voyageurs seront ci-après appelées séparément la « Partie » ou conjointement les « Parties ».

Toutes les informations relevant du secret des affaires au sens de la directive UE 2016/943 du 8 juin 2016 et de la loi n° 2018-670 du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires, notamment les éléments financiers, et contenues dans ce protocole transactionnel sont destinées uniquement aux signataires de celui-ci ainsi qu'aux membres du Comité syndical de Tisséo Collectivités. Ces informations doivent être considérées comme strictement confidentielles

Il est préalablement exposé ce qui suit :

A. Présentation du contexte :

Dans le cadre de la réalisation des marchés P 2012 9892 M et E 2005 4655 M en date respectivement du 31 août 2012 et 27 avril 2006 (ci-après désignés ensemble les « Marchés »), Tisséo Ingénierie (Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine) a confié à la société ALSTOM, la conception, les études, la fabrication, la fourniture de véhicules de tramways (ci-après désignés les « Rames ») et des prestations associées de maintenance et de fourniture d'équipements de maintenance.

Tisséo Ingénierie a conclu les Marchés susvisés au nom et pour le compte de Tisséo Collectivités en tant que Maître d'ouvrage délégué pour la réalisation des lignes de Tramway T1 et T2. Tisséo Collectivités est donc propriétaire de ces Rames.

Tisséo Collectivités constitue l'autorité organisatrice des mobilités de l'Agglomération Toulousaine et il confie l'exploitation du réseau à Tisséo Voyageurs. Tisséo Voyageurs exploite les Rames et en assure la maintenance.

Afin de répondre à ses obligations de garantie desdits Marchés, ALSTOM a stocké au centre de maintenance de Garossos un lot de pièces de consignment. Ce lot de pièces de consignment a été partiellement utilisé par ALSTOM et Tisséo Voyageurs afin de réaliser, notamment, les opérations de maintenance corrective courante lors de la garantie générale des Marchés susnommés. A date de signature du présent protocole, il reste à ALSTOM, stocké au centre de maintenance, un lot de pièces de consignment (ci-après désigné les « Biens »).

B. Les réclamations des Parties (ci-après le « Différend ») :

Dans le cadre de ses activités de maintenance, Tisséo Voyageurs a subi divers préjudices du fait de fournitures livrées par la société ALSTOM au titre des Marchés.

Ces préjudices sont nés à l'occasion :

- En 2016, l'exploitant du réseau Tisséo Voyageurs a procédé à la réparation de onze cartes électroniques A720 alors même que Tisséo Voyageurs considère que le défaut affectant ces onze cartes électroniques résulte d'une non-conformité qu'ALSTOM devrait prendre à sa charge au titre de ses obligations de garantie.
- Le 30 septembre 2016, rappelé en février 2017, Tisséo Voyageurs a informé ALSTOM que 41 joints de baie montraient des signes de défaillance sur les 4 rames du marché P 2012 9892. Tisséo considère que ces non-conformités relèvent de la garantie qu'ALSTOM tient dudit marché. En tout état de cause, Tisséo Voyageurs procèdera aux réparations qui s'imposent.
- Enfin, sur ce même marché P 2012 9892, Tisséo considère nécessaire de réaliser des retouches de peinture sur les quatre rames, retouches qui, selon lui, relèvent des obligations de garantie d'ALSTOM.
- ALSTOM reconnaît l'existence des préjudices sans reconnaissance de responsabilité de sa part.

Dans ce contexte, les Parties se sont rapprochées afin de solder le Différend de manière amiable et définitive selon les modalités définies par le présent protocole transactionnel (ci-après le « Protocole »).

Ceci exposé, les Parties sont convenues de ce qui suit :

Article 1 – Périmètre du Protocole

Le présent Protocole a pour objet de mettre fin de manière amiable et irrévocable au Différend qui oppose les Parties tels qu'exposé au Préambule du présent Protocole et ce par le biais de concessions réciproques telles qu'exposées à l'article 3 ci-après.

Article 2 – Concessions des Parties

Sous réserve du respect par chacune des Parties des obligations lui incombant au titre du présent Protocole et à titre d'indemnisation.

2.1. Concession d'ALSTOM

A - Cession gratuite

ALSTOM cède gratuitement à Tisseo Collectivités les Biens dont la liste figure en annexe 1.

La présente cession n'emporte pas cession des droits de propriété intellectuelle qui sont attachés aux Biens.

Ces pièces sont disponibles sur le site de maintenance de Garossos.

B - Etat et valeur des Biens

Les Biens sont cédés en l'état, sans aucune garantie fonctionnelle, structurelle ou de conformité aux dernières normes en vigueur.

Au regard de leur valeur nette comptable, la valeur des Biens est estimée à 24 537 € (vingt-quatre mille cinq cent trente-sept euros) TTC.

2.2. Concessions de Tissé Collective et Tissé Voyageurs

Tissé Collective et Tissé Voyageurs acceptent le transfert de propriété des Biens dans les conditions et selon les modalités définies à l'article 2.1 du présent Protocole, Biens qui sont mis à disposition de Tissé Voyageurs de manière immédiate dès l'entrée en vigueur du présent protocole.

En contrepartie, Tissé Collective et Tissé Voyageurs renoncent à l'indemnisation des préjudices visés au « B. Les réclamations des Parties (ci-après le « Différend ») ».

Article 3 – Frais et des dépenses

Chacune des Parties conserve à sa charge l'ensemble des frais et des dépenses liées à la négociation et signature du présent Protocole.

Article 4 – Autorité de la chose jugée

Le présent Protocole vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du Code civil et, à ce titre, fait obstacle à l'introduction ou à la poursuite entre les Parties d'une action en justice ayant le même objet conformément aux dispositions de l'article 2052 du Code civil.

Article 5 – Responsabilité

Chacune des Parties se réserve la possibilité, en cas de non-respect par l'autre Partie de ses concessions visées à l'article 2, d'engager à son encontre, une action sur le fondement du présent Protocole, dans les conditions prévues à l'article 9.

Article 6 – Notification

Les Parties élisent domicile à leur siège respectif pour l'exécution du présent Protocole.

Toutes notifications à ces adresses seront réputées pleinement établies.

Article 7 – Entrée en vigueur

Le présent Protocole entrera en vigueur à compter du moment où les deux conditions suivantes seront remplies :

- Signature et notification du Protocole par l'ensemble des Parties ;
- Transmission du Protocole au contrôle de légalité dans les 15 jours qui suivent la signature du présent protocole par l'ensemble des parties.

Article 8 – Intuitu personae

Les Parties déclarent que le présent Protocole est conclu intuitu personae.

Aucune Partie ne pourra céder et/ou transférer de quelque manière que ce soit à un tiers, en tout ou partie, ses droits et obligations au titre du présent Protocole sans l'accord préalable et écrit des autres Parties.

Article 9 – Droit et règlement des litiges

Le présent Protocole est régi par le droit français.

Tout différend qui naîtrait entre les Parties relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation du présent Protocole et que les directions générales des Parties ne pourraient pas résoudre de façon amiable dans un délai de 30 jours à compter de la notification à l'autre Partie, sera de la compétence du Tribunal compétent de Nanterre.

Article 10 – Intégralité

Le présent Protocole constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties. Il annule et remplace tous projets, conventions ou autres accords antérieurs se rapportant au même objet que celui défini à l'Article 1, qu'ils soient écrits ou oraux.

Fait en Trois (3) exemplaires originaux, un pour chaque Partie.

ALSTOM Transport SA

Nom : Jean-Baptiste EYMEOUD

Fonction : Président Directeur
Général

Date : __/__/__

Signature : _____

Tisséo Collectivités

Nom : Jean Michel LATTES,

Fonction : Président

Date : __/__/__

Signature : _____

Tisséo Voyageurs

Nom : Thierry WISCHNEWSKI

Fonction :

Date : __/__/__

Signature : _____

ANNEXE 1 :

20170608_Consignations_cedees_TISSEO

Voir pièce jointe

IDENTIFIANT ALSTOM	DESIGNATION ALSTOM	IDENTIFIANT TISSEO	Qté	CASIER
DTR000026437-A	voyant lumineux 5 W orange	T1 448 314	1	2M-E-2-4
DTR0000100224-A	cvs éclairage	T1 411 120	11	2M-D-2-2
DTR0009118418-A	vigitherme BT	T1 462 225	1	2M-D-3-2
DTR0009118419-A	ventilateur 119X119X32 coffre BT	T1 475 640	1	2M-D-3-5
DTR0026652201-A	klaxon	T1 476 985	3	2M-E-2-5
DTR0026734070-A	centrale clignotante 24V	T1 463 560	3	2M-D-3-2
DTR0028811035-A	compteur KM	T1 310 012	1	2M-E-2-1
DTR0028811036-A	compteur horaire	T1 310 011	1	2M-E-2-1
DTR0000119801-A	module ecreteur 24vcc	T1 495 425	10	2M-E-3-6
DTR0000119802-A	module ecreteur 12vcc	T1 495 426	5	2M-E-3-6
DTR00267348BR-A	relais tempo THLOR-24-ZUY	T1 463 654	3	2M-E-2-4
DTR00267348GA-A	relais H XUV	T1 463 640	2	2M-D-3-3
DTR00267348GB-A	relais H XVV	T1 463 643	1	2M-D-3-3
DTR00267348GC-A	relais H XWV	T1 463 645	0	
DTR00267348GD-A	relais H XXV	T1 463 644	2	2M-D-3-3
DTR00267349DT-A	embase relais SFI -410-B1 A0	T1 478 199	10	2M-D-4-4
DTR00267349DU-A	embase relais SFI -410-T1 A0	T1 478 198	4	2M-D-4-4
TRASC51683001	module anti parasite 12V	T1 437 820	1	2M-D-2-6
DTR0000102075-A	contacteur 30-30-10 RTS	T1 491 148	2	2M-E-2-6
DTR0009118427-A	capteur dde courant charge batt	T1 462 300	1	2M-D-3-2
DTR0000080689-A	optique veilleuse code phare	T1 448 010	2	2M-E-2-4
DTR0000098478	FICHE FEM.CYL.M12-L 21 03 281 2405	T1 476 991	20	2M-D-3-6
DTR0000149893	CONNECTEUR RECTANGUL. BFD0080100227	T1 478 184	1	2M-D-4-3
DTR002531796K	RACCORD DROIT PMAFIX NVNV P299G	T1 198 705	5	2M-D-1-3
DTR0009118577	CONNECTEUR DE PUISSANCE (EMBASE) charge batterie	T1 478 153	1	2M-E-2-5
TRAC523930010	FICHE FEM. HARTING 4 PTS	T1 478 181	1	2M-D-4-3
DTR0000015277	FICHE MALE CYL.TWI. 011.50040.9900.08108	T1 478 163	2	2M-D-4-2
DTR0025135C6A	EMBASE FEM.16PTS HE3020R20.16SN1BU/OR	T1 478 196	5	2M-D-4-4
DTR0025135CMX	FICHE FEM.CYL.12PTS 8525-16R-22B12-SNH	T1 478 193	5	2M-D-4-3
DTR0025135DFA	FICHE MALE 16PTS HE302-6-R20.16-PN1-BU/O	T1 478 197	5	2M-D-4-4
DTR0025135DH1	FICHE FEM.41PTS HE302 6R 20.40 SN1RG/VIO	T1 478 194	3	2M-D-4-4
DTR0025135DH3	FICHE FEM.41PTS HE302 6R 20.41 SX1RG/VIO	T1 478 192	4	2M-D-4-3
DTR0000000212-A	micro DJ 16A	T1 422 016	3	2M-D-2-3
DTR0000000213-A	micro DJ 8A	T1 422 008	3	2M-D-2-2
DTR0000000214-A	micro DJ 2A	T1 422 002	7	2M-D-2-2
DTR0000000283-A	micro DJ 10A	T1 422 010	4	2M-D-2-2
DTR0000060171-A	micro DJ 71312/204-2A	T1 422 014	2	2M-D-2-3
DTR0000127045-A	micro dj bipolaire 72122/204/80-5A	T1 422 007	5	2M-D-2-2
DTR0000036083-A	interrupteur position XCK-M1+ZCK-D21	T1 422 671	1	2M-D-2-3
DTR0000152503-A	buzzer multi -tons	T1 717 407	2	2M-E-5-3
DTR0000019019	FICHE MALE 24+10 PTS_LHS-308-01-00-14	T1 478 104	5	2M-D-4-2
DTR002513340B	EMBASE FEMELLE 70PTS_LHS 302 02 00 14	T1 478 103	5	2M-D-4-2
DTR002513340H	EMBASE FEMELLE 24+10PTS_LHS 308 02 00 14	T1 478 105	5	2M-D-4-2
DTR002513345B	FICHE PLAT FLOT.MALE70PT_LHS302-01-00-14	T1 478 106	5	2M-D-4-2
DTR002513356F	EMBASE MINI CAMERA 45+6+2PTS_BF107020016		0	
DTR002513356L	EMBASE MINI CAMERA 70+12PTS_BF1020200 22	T1 478 091	5	2M-D-4-1
DTR002513356V	EMBASE MINI CAMERA 70PTS_BF 101 02 00 16	T1 478 092	5	2M-D-4-1
DTR002513357B	FICHE MINI CAMERA 70PTS_BOC 004 01 00 1	T1 478 100	5	2M-D-4-1
DTR002513357D	FICHE MINI CAMERA 45+6+2PTS_BOC007010016	T1 478 101	5	2M-D-4-1
DTR0000003172	CONNECTEUR ELEMENT SERTI_61.9842.0	T1 478 202	1	2M-D-4-4
DTR0000098512	FICHE MALE DROITE RJ45_09 45 151 1100	T1 478 102	20	2M-D-4-2
DTR00251324BM	RACCORD ADAPTATEUR T22_004 8007 22	T1 447 775	5	2M-D-3-2
TRAC501100010	CONNECTEUR CYLINDRIQUE A BAIONNETTES (F	T1 478 191	1	2M-D-4-3
DTR00252179CD	CAPOT SERRE-CABLES TAILLE 23_182 652 1	T1 193 381	5	2M-D-1-2
DTR0000046963	RACCORD DRT PMAFIX NVNV-M329-13	T1 198 706	5	2M-D-1-3
DTR0000100549	RACCORD DROIT PMAFIX NVNV-M162-10	T1 198 707	2	2M-D-1-3
DTR0000128691	PRISE MAINTENANCE ETHERNET RJ45	T1 478 166	3	2M-D-4-2
DTR0000144395	FICHE FEM.8 PTS_09 38 008 2753	T1 478 169	1	2M-D-4-3
DTR00251351AG	RACCORD ARRIERE SERRE-CABLE_M850495320A	T1 193 382	2	2M-D-1-2
DTR002513889W	FICHE FEM.CYL.22PTS_206 612 1	T1 478 201	5	2M-D-4-4
DTR0025139920	CAPOT METALLIQUE_8655-MH-15-11	T1 476 418	1	2M-D-3-6
TRAC527080010	CONNECTEUR RECTANGULAIRE (FICHE)	T1 478 183	1	2M-D-4-3
TRAC528090010	FICHE FEM. 68+2 HARTING	T1 478 182	1	2M-D-4-3
TRAC528080010	EMBASE MALE_68+2 HARTING	T1 478 168	1	2M-D-4-2
S4025604P6331	CAPOT POUR DIN 41612_F_09 06 048 0521	T1 476 409	10	2M-D-3-6
DTR0000022272	ETRIER KLBU CO1-3 A 10 MM 175331 1001		0	
DTR0000025128	CONNECTEUR M12 COUDE4 PTS_XZ-CC12FCM40B		0	
DTR0000096877	RACCORD DROIT PMAFIX NVNV-M329-8		0	
DTR0000101850	RACCORD DROIT PMAFIX NVNV-M253-7		0	
DTR0000114146	RACCORD A 90° PMAFIX NSBV-P213-7		0	

Accusé de réception en préfecture
 031-253100986-20181214-20181212-8-5D-DE
 Date de télétransmission : 14/12/2018
 Date de réception préfecture : 14/12/2018

IDENTIFIANT ALSTOM	DESIGNATION ALSTOM	IDENTIFIANT TISSEO	Qté	CASIER
DTR0000149533	CONNECTEUR _09 37 016 0301		0	
DTR00251324BL	RACCORD ADAPTATEUR T20_004 8007 20		0	
DTR0025139051	CONNECTEUR SUB D 9PTS_8656 09 PLT		0	
DTR0025139919	CAPOT TAILLE E _8655 MH 09 11		0	
DTR0000000219	RACCORD DROIT PMAFIX BFND EV299GT/2		0	
S4025604P6365	INSERT CAPOT D20_09 06 000 9988		0	
PRIM502341020	CONNECTEUR SPECIAL (FICHE)		0	
TRAC521870010	FICHE FEM._2+6 HARTING NOIR		0	
TRAC501090010	CONNECTEUR CYLINDRIQUE A BAIONNETTES (F		0	
TRAC501080010	CONNECTEUR CYLINDRIQUE A BAIONNETTES (F		0	
DTR0000038918-A	commutateur isol panto	T1 491 315	2	2M-D-2-4
DTR0000079659-A	commut conduite -tete avec clé + plast	T1 430 379	3	2M-D-2-4
DTR0000088238-A	commut essuie vitre	T1 430 310	3	2M-D-2-4
DTR0000208863-A	commut conduite corps	T1 430 314	14	2M-D-2-4
DTR0009118184-A	commut à rappel isol batt	T1 430 318	2	2M-D-2-4
DTR0009118934-A	BP commande lave vitre	T1 430 555	1	2M-D-2-4
DTR0000005161-A	relais	T1 463 648	1	2M-D-3-4
DTR0000102128-A	bloc transil RT5 /32 12-32 v	495 420	13	2M-E-3-6
DTR0025731508-A	relais H UUU	T1 463 633	3	2M-D-3-3
DTR0025731509-A	relais H UVU	T1 463 635	4	2M-D-3-3
DTR0025731510-A	relais H UWU	T1 463 638	3	2M-D-3-3
DTR0025731511-A	relais H UXU	T1 463 639	2	2M-D-3-3
DTR0000036037-A	contacteur TRI pol AF50-30-00	T1 491 149	1	2M-E-2-6
DTR0000099547-A	bloc aux CA5-40E	T1 431 676	6	2M-D-2-5
DTR0000102026-A	contacteur 9-30-10	T1 491 144	2	2M-E-2-6
DTR0000102070-A	contacteur 16-30-10	T1 491 146	2	2M-E-2-6
DTR0000102073-A	contacteur 26-30-10 RTS	T1 491 133	2	2M-E-2-6
DTR0000102078-A	contacteur 9-22-00	T1 491 142	3	2M-E-2-6
DTR0025721080-A	contacteur S295	T1 491 165	1	2M-E-2-6
DTR002572195V-A	contacteur 55rfs	T1 491 160	1	2M-E-2-6
DTR0000133988-A	commut isol chasse corps	T1 430 317	1	2M-D-2-4
LRCS000064877	commut isol frein local	T1 430 572	3	2M-D-2-5
DTR0000150536	Relais monostable 24V.VDC 4INV	T1 463 671	1	2M-D-3-4
DTR0000127827	Resistance de puissance30 Ohms 550W	T1 437 000	1	2M-D-2-6
DTR0000125436	Contacteur de précharge LTC10024VVDC . 100A	T1 491 155	5	2M-E-2-5
DTR0000115376	Embase relais		0	
DTR0000113631	Contacteur de ligne 36V1kv. 1kA	T1 491 365	2	2M-E-3-5
DTR0000089344	Contacteur Tripolaire 24V690V.VDC . 12A	T1 491 186	2	2M-E-2-6
AY00000026479	Ferrite	T1 437 825	1	2M-D-3-1
TRAC510750010	FEU ROUGE FANAL	T1 448 300	0	2M-E-2-4
	FEUX CLIGNOTANT (PARTIE CENTRALE)	T1 448 301	1	2M-E-2-4
	DEFLECTEUR DE CHALEUR	T1 448 305	1	2M-E-2-4
S4705111P0001	DIODE RED. SKN 240/12 + ECROU + RONDELLE	T1 495 428	1	2M-E-3-6
TRAC501030010	DIODE SKN26/12	T1 495 427	3	2M-E-3-6
TRAC502170010	DIODE SKN70/12+P1/75 CABLEE	T1 495 440	1	2M-E-3-6
DTR0000042811	PORTE FUSIBLE TYPE 00-EP 690 V_F215170	T1 432 634	3	2M-D-2-6
DTR0000060171	MICRO DISJONCTEUR MTH 71312/204/80 2A		0	
DTR0000068729	PORTE FUSIBLE T0 HRC-NH0-PP_B213142	T1 432 633	1	2M-D-2-6
DTR0000153054	CONTACT AUX TAILLE 3	T1 422 023	1	2M-D-2-3
DTR0025554030	PORTE FUSIBLE SBI UNI 500 V 14x51_15 707	T1 432 631	2	2M-D-2-6
DTR0025554032	PORTE FUSIBLE SBI UNI 660 V 22x58_15 713	T1 432 632	2	2M-D-2-6
DTR0025554052	SECTIONNEUR STI POUR FUSIBLES 10x38 500V	T1 432 630	1	2M-D-2-5
		T1 332 005	1	2M-D-1-7
	LAVE VITRE TRAMWAY ET TRINGLERIE	T1 332 207	2	2M-D-2-7
DTR0000203105	GARNITURE DE FREIN	T1 610 100	24	2M-F-1-1
PRIM502341010	ELECTROVANNE CIRCUIT DE SABLAGE	T1 303 500	2	2M-D-1-5
DTR0000169424	SONDE DE TEMPERATURE BATTERIE PT 200	T1 462 001	1	2M-D-3-2
	PONT MOTEUR	T1 384 012	1	
	PONT PORTEUR	T1 384 009	1	
DTR0009116445	SOMMIER ELASTIQUE	T1 185 890	1	2M-E-1-1
DTR0000003083	RESSORT A GAZ 5012 DN		0	
DTR0000025882	TRIANGLE DE SIGNALISATION REF. 20-60-000	T1 542 570	4	2M-D-4-6
DTR0000031609	LOQUET 1/4 T_1000-U717-01	T1 331 642	5	2M-D-1-6
DTR0000177834	LOQUET A COMPRESSION	T1 331 641	5	2M-D-1-6
DTR0023322331	ROTULE DURBAL BEF10 M10	T1 231 050	1	2M-D-1-5
DTR0023322332	ROTULE DURBAL BEF10 M10 gauche	T1 231 051	1	2M-D-1-5
DTR00223571FZ	RESSORT A GAZ 094 595		0	
DTR0022421046	GRENOUILLERE GP75 IB	T1 331 213	2	2M-E-2-2
DTR0022421988	CROCHET POUR GRENOUILLERE AC144 IB	T1 331 214	1	2M-D-1-5
DTR0023647418	PLOT DIABOLO RADIAFLEX 521 602	T1 185 880	2	2M-E-1-1

Accusé de réception en préfecture
 031-253100986-20181214-20181212-8-5D-DE
 Date de télétransmission : 14/12/2018
 Date de réception préfecture : 14/12/2018

IDENTIFIANT ALSTOM	DESIGNATION ALSTOM	IDENTIFIANT TISSEO	Qté	CASIER
	ejecteur de sable	T1 304 400	1	2M-E-2-3
DTR0000015570	MARTEAU BRISE VITRE	T1 339 070	1	2M-D-1-6
DTR0000150173	PRISE DE PRESSION VKA3/12L71	T1 198 210	5	2M-D-1-2
DTR0024389AAG	RACCORD PNEUCL DRT.8-1/4 60460813	T1 198 659	10	2M-D-1-3
DTR0024389ABW	RACCORD PNEUCL TE 8 60430808	T1 198 657	10	2M-D-1-3
DTR0024389ACG	RACCORD PNEUCLIP CMOR 8-1/4 60780813	T1 198 656	6	2M-D-1-3
DTR0024389ACU	RACCORD PNEUCLIP TOR 8-1/460790813	T1 198 658	5	2M-D-1-3
DTR0024656WA4	VIS DE PURGE M 10-1	T1 164 230	1	2M-D-1-1
DTR0000167408	ASSISE SIEGE	T1 337 021	6	2M-F-1-1
	LAMPE DE BORD		0	
	CHARGEUR LAMPE DE BORD		0	
DTR0009118500	BANDE DE FROTTEMENT CARBONE	T1 405 220	2	2M-D-4-7
	PLAQUE PUPITRE	T1 334 550	2	2M-D-3-7
DTR0000015261	CONNECTEUR COAXIAL	T1 476 994	2	2M-D-3-6
DTR0025757100	MICRO DJ 80 5A	T1 422 009	4	2M-D-2-2
DTR0000000215	MICRO DJ 25A	T1 422 011	4	2M-D-2-3
TRAC520031020	RACCORD SPECIAUX STAUBLI	T1 198 621	15	2M-D-1-2
DTR0000134034	PRISE DE PRESSION	T1 198 211	3	2M-D-1-2
DTR0000134035	PRISE DE PRESSION	T1 198 212	2	2M-D-1-2
DTR00000133835	RELAIS XZV REMORQUAGE	T1 463 634	2	2M-D-3-3
DTR0000041483	RELAIS UZW UM	T1 463 636	2	2M-D-3-3
DTR0000028288	FUSIBLE A COUTEAU 125A / 690V / 80KA	T1 432 511	1	2M-D-2-5
DTR0025558AB4	FUSIBLE A COUTEAU 160A COFFRE BT M1-M2	T1 432 515	1	2M-D-2-5
DTR0000001943	FUSIBLE A COUTEAU 63A COFFRE BT M1-M2	T1 432 505	1	2M-D-2-5
TRAC526060010	BORNIER EQUIPE	T1 476 300	1	2M-D-3-6
TRAC513420010	BORNIER EQUIPE	T1 476 301	1	2M-D-3-6
DTR0000187791	ALIMENTATION EXTERNE 24V DC	T1 465 205	1	2M-D-3-4
TRAC101091010	PRISE ALIMENTATION EXTERIEURE	T1 478 760	1	2M-D-4-5
TRAC517120011	BOUTON PMR	T1 430 570	6	2M-D-2-5
DTR0000187788	FICHE DATAPLUG TELECITE	T1 761 391	1	2M-E-5-6
TRAC504360010	COMMUTATEUR SHUNTAGE OUVERTURE DJ	T1 491 321	1	2M-D-2-4
DTR0000037501	RESISTANCE 68 OHMS 5%	T1 437 054	1	2M-D-2-6
TRAC012490010	BORNIER EQUIPE	T1 476 302	1	2M-D-3-6
DTR0000153107	FUSIBLE A COUTEAU 500A 500V 690V	T1 432 518	1	2M-D-2-5
??	CALE BOIS	T1 620 101	1	2M-D-4-6
DTR00267348BN	TEMPORISATEUR THLA0 24 YUY	T1 463 652	1	2M-D-3-4
	MICRO DISJONCTEUR TH BI 7222204 5T80 5A	T1 422 013	3	2M-D-2-3
DTR0000042017	COLLIER DE SERRAGE ACCU	T1 193 637	2	2M-E-1-1
DTR0000163057	ENSEMBLE ENTREE D' EAU GRF	T1 392 495	2	2M-E-2-3
TRAC509030010	BOITE DE CONNEXION	T1 761 392	2	2M-E-5-6
DTR0000129580	AUTO TRANSFORMATEUR TRI 400V 255VAC 160VA	T1 410 080	10	2M-E-3-1
	ELECTROVANNE DE PURGE	T1 303 505	4	2M-D-1-5
DTR0009118062	COMMUTATEUR ISOLEMENT VEILLE AUTOMATIQUE	T1 430 319	1	2M-D-2-4
	MANOMETRE COMPRESSEUR 12B	T1 312 200	2	2M-D-1-5
	DETENDEUR	T1 316 305	2	2M-D-1-5
	Barre de maintien	T1 339 300	3	
	Barre de maintien	T1 339 305	4	
	Barre de maintien	T1 339 310	4	
	Barre de maintien	T1 339 315	12	
	Barre de maintien	T1 339 320	10	
	Barre de maintien	T1 339 325	5	
	Barre de maintien	T1 339 330	5	
	Barre de maintien	T1 339 335	2	
	Barre de maintien	T1 339 340	7	
	Barre de maintien	T1 339 360	4	
	Barre de maintien	T1 339 365	2	
	ASSISE VOYAGEUR	T1 337 021	8	
	ASSISE VOYAGEUR	T1 337 022	8	
	Bride de maintien de barre de maintien « latérale »		7	
	Bride de maintien de barre de maintien « verticale »		4	
	Cales		16	
DTR 0000152 837	Nez de marche Gauche en aluminium		46	
DTR 0000152 841	Nez de marche Droit en aluminium		46	
DTR0000162951	Groupe de refroidissement moteur de traction GRF5-SDN		1	
DTR0000249417	Riom T214 64E/32S		2	
DTR0000130388	Riom T204 32E/16S		1	
DTR0000205045	Caméra de vidéosurveillance intérieure voyageur		1	
DTR0000168254	Manipulateur poignée en T		1	
DTR0000168448	Centrale tachymétrique KWR6		1	
DTR0000249334	MPU		8	

Accusé de réception en préfecture
 031-253100986-20181214-20181212-8-5D-DE
 Date de télétransmission : 14/12/2018
 Date de réception préfecture : 14/12/2018

IDENTIFIANT ALSTOM	DESIGNATION ALSTOM	IDENTIFIANT TISSEO	Qté	CASIER
DTR0000171895	Groupe climatisation salle		1	

Accusé de réception en préfecture
 031-253100986-20181214-20181212-8-5D-
 DE
 Date de télétransmission : 14/12/2018
 Date de réception préfecture : 14/12/2018